

Burundi : la société civile dénonce les menaces du ministre de l'Intérieur

@rib News, 26/10/2010 Déclaration des organisations de la Société civile à la suite de leur rencontre avec le Ministre de l'Intérieur le 20 octobre 2010 Les organisations de la société civile expriment leur préoccupation suite aux menaces qu'il a énoncées sur l'APRODH et son président. En date du 20 octobre 2010, cinq organisations de la société civile burundaise, APRODH, FORSC, Ligue ITEKA, OAG et OLUCOME ont été reçues, sur sa demande, par le Ministre de l'Intérieur Monsieur Edouard NDUWIMANA. A l'issue de cette audience, les organisations de la société civile (OSC) signataires de la présente déclaration tiennent à exprimer ce qui suit :

1. Les OSC signataires de la présente déclaration saluent la volonté d'ouverture exprimée par le Ministre de l'Intérieur, sa promesse d'améliorer la collaboration avec les OSC ainsi que son soutien au code de conduite adopté par les OSC.
2. Les OSC signataires de la présente déclaration regrettent toutefois qu'il persiste, de la part de certaines autorités politiques, une perception négative qui considère les OSC impliquées dans la promotion des droits de l'homme et de la bonne gouvernance comme des opposants politiques.
3. Les OSC signataires de la présente déclaration considèrent, en effet, que le plaidoyer pour la promotion du dialogue entre les partenaires politiques, tout comme la dénonciation de la violation des droits humains, n'ont rien à voir avec le soutien d'un quelconque groupe politique.
4. Les OSC signataires de la présente déclaration expriment leur préoccupation suite à la gravité des reproches doublés de menaces formulées à l'encontre de l'Association pour la Protection des Droits de la Personne Humaine et des Personnes Détenues (APRODH), et particulièrement son président Pierre Claver MBONIMPA. Ce dernier est accusé de travailler contre les institutions de la République après ses déclarations sur des cas graves de violations de droits de l'homme pouvant impliquer des éléments de la police.
5. Le Ministre de l'Intérieur a évoqué ce sujet à l'occasion de l'annulation de l'agrément de l'APRODH et du remplacement de son Ministre de l'Intérieur. Cela constituerait une ingérence illégale dans le fonctionnement d'une organisation de la société civile et une violation de la liberté d'association pourtant garantie par la Constitution de la République du Burundi.
6. Les OSC signataires de la présente déclaration s'interrogent sur les raisons de la concomitance entre l'audience au Ministère de l'Intérieur et la conférence de presse du porte parole de la Police Nationale accusant le président de l'APRODH de soutenir les bandits armés. Bien plus, l'audience et la conférence de presse étaient consécutives à la publication, sur un site web réputé proche du pouvoir, d'un article diabolisant certains responsables de la société civile dont Pierre Claver MBONIMPA.
7. Les organisations signataires de la présente déclaration encouragent les pouvoirs publics à assurer la protection de l'intégrité physique des citoyens, à traduire en justice, sans faux fuyant, les agents publics coupables de drapages et faire suite aux préoccupations citoyennes exprimées publiquement au lieu de s'en prendre aux dénonciateurs des abus.
8. Les organisations signataires de la présente déclaration expriment leur solidarité avec l'APRODH et son président Pierre Claver MBONIMPA pour sa détermination et son engagement à la cause des droits de l'homme, un défenseur par ailleurs primé à plusieurs reprises par ses pairs nationaux ou internationaux.
9. Les organisations signataires de la présente déclaration prennent bonne note des conseils du Ministre de l'Intérieur en matière de communication au sein de la société civile et réaffirment leur disponibilité à une franche collaboration avec les institutions étatiques. Fait à Bujumbura, le 25 octobre 2010 LES SIGNATAIRES (Voir la liste)